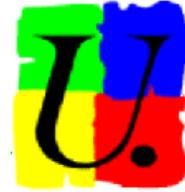




Compte rendu du groupe de travail académique « formation initiale » (6 octobre 2015)



Quelques avancées

Les syndicats de la FSU, le SNUipp (1^{er} degré), le SNES et le SNUEPP (2nd degré) ont obtenu la tenue d'un groupe de travail au rectorat pour discuter des conditions de stage, de la formation et des modalités de titularisation. Nous avons donc été reçus mardi 6 octobre en présence du secrétaire générale du rectorat, du DRH, de membres de la direction de l'ESPE et de la direction des études du MASTER MEEF 1^{er} degré et de deux inspecteurs. FO et l'UNSA participaient également à cette réunion.

Présentation de la formation à l'ESPE pour le 1^{er} degré

Les DU sont des parcours adaptés pour les stagiaires qui ne sont pas inscrits en master, conçus d'après la circulaire ministérielle du 29 mai 2015. Ils ont été validés en commission de formation universitaire CFVU.

- Nous avons rappelé la bataille du SNUipp-FSU toute l'année dernière face au désarroi des stagiaires titulaires d'un MASTER à qui on redemandait de revalider un MASTER et de refaire un mémoire. Avec la création de deux DU, il semblerait que la formation soit plus adaptée cette année. Mais le SNUipp-FSU reste très vigilant. N'hésitez donc pas à nous fournir vos témoignages et à nous contacter en cas de problème !

M2 MEEF : 154 FSE ou étudiants

- Le SNUipp-FSU, depuis la réforme de la formation a dénoncé sans relâche la surcharge de travail des professeurs stagiaires, liée au mi-temps d'enseignement et à la validation d'un diplôme universitaire. De nombreux FSE sont épuisés, stressés, quelques-uns sont mêmes victimes de burnout. L'an dernier, le SNUipp-FSU a obtenu que le mémoire n'excède pas 35 pages. Depuis l'an dernier, nous demandons à l'ESPE une baisse du nombre d'exams, de travaux à rendre.

Cette année, nous avons obtenu une réduction du nombre d'exams : 3 au premier semestre et 3 au second semestre. Quant au mémoire il reste au maximum de 35 pages.

DU enseigner dans le 1^{er} degré : 26 FSE qui ont un autre M2

Le tronc commun est celui du M2 MEEF mais le mémoire écrit n'est pas obligatoire.

➤ Nous avons demandé à ce qu'il y ait des passerelles possibles avec les UE du M1 MEEF afin de répondre aux besoins des FSE non titulaires du M1. Cette demande était motivée par notre enquête auprès des FSE non titulaires du Master MEEF l'an dernier. La réponse de l'ESPE est négative pour cette année de l'ESPE mais l'idée n'est pas écartée pour la suite. Le SNUipp-FSU continuera à faire cette demande.

DU approfondissement : 63 FSE inscrits, déjà titulaires du M2 MEEF

➤ Le SNUipp-FSU déplore l'absence d'informations sur la formation de ces professeurs stagiaires. C'est une cause supplémentaire de stress pour ces collègues entrants dans le métier. Ils ne savent pas ce qu'on attend d'eux et sont dans l'impossibilité de se projeter à l'avance dans leur vie professionnelle et personnelle.

- **60h de formation initiale** : 20h de cours à l'ESPE, 20h de cours à distance, 20h de conférences à l'ESPE
- **60h de formation continue** : 12h d'animations pédagogiques de circonscription, un stage de 24h en classe ASH ou multi-niveaux, 24 h sur un « projet innovant » au choix rattaché à une école ou un réseau d'écoles (exemples : Plus de Maîtres que de classes, liaisons écoles-collèges, utilisation du TBI, parcours culturel, langues étrangères au cycle 3, etc .)

➤ Pour le SNUipp-FSU, la formation à distance ne doit pas remplacer une formation de qualité en présence de maîtres formateurs de l'ESPE. 20h de cours est insuffisant. Les 60h de formation initiale devrait être dispensées par des maîtres formateurs. Le stage de 24h de formation continue en classe multi-niveaux ou ASH est intéressant. Le SNUipp-FSU sera attentif à la mise en place des « projets innovants ». Les horaires seraient différents selon les projets et les 24 heures seraient indicatives. N'hésitez pas à nous faire remonter vos témoignages et à nous contacter en cas de problème !

Vacances scolaires

Suite au courrier que nous avons adressé au recteur et au directeur de l'ESPE, il semble que la formation pendant les vacances d'automne soit resserrée : deux à trois jours contre une semaine l'an dernier.

➤ Pour le SNUipp-FSU, si cela constitue une petite avancée, ce n'est toujours pas satisfaisant. Nous avons insisté une nouvelle fois sur le fait que les professeurs stagiaires ont besoin de repos. Certains ont également des enfants et cela les oblige à organiser et financer leur garde.

Indemnités de déplacement et de formation

Le DRH de l'académie a confirmé le maintien cette année de l'indemnité de déplacement et formation en vigueur depuis 2006. Les stagiaires concernés (habitant une commune non limitrophe avec l'ESPE ou leur école de rattachement) peuvent donc choisir entre cette ancienne indemnité (plus avantageuse pour des distances importantes) et l'IFF (indemnité forfaitaire de formation de 1000 euros).

➤ Le SNUipp-FSU a préparé une lettre type à renvoyer pour demander à la DSDEN de votre département de calculer quelle indemnité est la plus avantageuse pour vous.

Paiement des journées d'août

➤ Les syndicats de la FSU demandent le paiement des journées de formation en août. Nous ne sommes pas opposés par principe à ce qu'une formation ait lieu avant la prise en charge des élèves. Cependant il est normal qu'au minimum les frais de déplacement et d'hébergement soient pris en charge par l'employeur.

Compte rendu de Florence BUSSIERE



**POUR MON MÉTIER | POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**

SE SYNDIQUER, C'EST
Utile

SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme
Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81
Snu63@snuipp.fr